



Groupes de besoins au collège : l'inquiétude confirmée pour les élèves les plus en difficulté

Eléa Pommiers

Les établissements ont appliqué la mesure selon des modalités très différentes. Une grande partie n'ont pas retenu l'idée de former des groupes par niveaux scolaires prônée par Gabriel Attal quand il avait lancé la réforme. D'autres ont constitué des groupes d'élèves « faibles », ce qui soulève de multiples questions chez leurs professeurs.

« Les enseignements communs de français et de mathématiques, sur tout l'horaire, sont organisés en groupes pour l'ensemble des classes. » De cette phrase introduite dans le code de l'éducation par un arrêté du 15 mars 2024, le ministère de l'éducation nationale a créé des « groupes de besoins » – initialement appelés « groupes de niveau » – au collège, suscité une vaste opposition politique et syndicale, et transformé la scolarité des élèves de 6e et de 5e, qui étreignent cette nouvelle organisation depuis septembre 2024.

Après six mois de mise en pratique, à quoi ressemble le collège sous l'effet de la mesure phare de ce que Gabriel Attal, ministre de l'éducation nationale de juillet 2023 à janvier 2024, avait baptisé le « choc des savoirs » ? Le ministère, qui a confié une mission d'évaluation à l'inspection générale de l'éducation nationale, n'est pas encore en mesure de dresser un bilan. Mais, selon les premiers retours des professeurs sur le terrain, le paysage qui se dessine s'apparente à une mosaïque.

A l'automne 2024, une enquête du syndicat majoritaire des chefs d'établissement, le SNPDEN-UNSA, concluait que les trois quarts des établissements avaient appliqué la mesure, mais selon des modalités très différentes : 60 % avaient opté pour des groupes hétérogènes, 21 % avaient choisi de réunir les enfants uniquement selon leurs niveaux, tandis que les autres combinaient groupes hétérogènes et homogènes. Le SNES-FSU, premier syndicat du secondaire, arrivait à des résultats proches en novembre : 44 % des établissements faisaient des groupes hétérogènes – voire pas de groupes du tout –, tandis que les 56 % restants fonctionnaient totalement ou partiellement avec uniquement des groupes de niveau.

« C'est le jour et la nuit »

Outre ceux qui n'ont pas du tout appliqué la réforme, une grande partie des collèges ont adapté la mesure, loin de la répartition des élèves sur la base de leur niveau scolaire, comme l'avait voulu Gabriel Attal, qui souhaitait « sortir du collège uniforme ». Dans celui de Fabienne (comme toutes les personnes citées, cette enseignante a souhaité conserver l'anonymat), près d'Albi, la transformation voulue par Nicole Belloubet, ministre de l'éducation nationale de février à septembre 2024, des « groupes de niveau » en « groupes de besoins » à la main des équipes pédagogiques a « créé une faille dont [les enseignants se sont] emparés ».

« On a décidé que le besoin de nos élèves résidait dans l'hétérogénéité mais en effectifs réduits », développe-t-elle. En 6e et en 5e, à partir de six classes de 29 ou 30 élèves, son collège a ainsi créé huit « groupes » hétérogènes de 21 ou 22 élèves en maths et en français. « C'est le jour et la nuit, pour s'occuper davantage des enfants, les connaître, les aider individuellement », assure la professeure.



A Caen, le collège de Justine, classé en éducation prioritaire (REP), a également refusé les groupes « de niveau ». Les élèves ont été laissés dans leur classe habituelle pour les cours de mathématiques et de français, mais des professeurs supplémentaires assurent une heure et demie de « co-intervention » dans chaque classe toutes les semaines. « En fonction des cours, soit ma collègue est en renfort avec moi, soit nous divisons la classe en deux, détaille l'enseignante de français, qui travaille ainsi davantage l'oral et l'écriture. Même en classe entière, l'une de nous peut isoler ponctuellement quelques enfants, s'ils éprouvent une difficulté sur un sujet, ou bien d'autres qui sont plus à l'aise et qu'on veut pousser... On fait comme ça de vrais groupes de besoins sans sacrifier l'hétérogénéité. » Les enseignants en tirent, pour l'heure, un bilan positif. Mais le dispositif, très coûteux pour l'établissement, qui perd des moyens pour l'année scolaire 2025-2026, pourrait ne pas être pérennisé.

« On revoit la base de la base »

De nombreux collèges ont toutefois créé des groupes de niveau homogènes, comme souhaité par Gabriel Attal, ou ont, selon les moyens dont ils disposaient, seulement constitué des groupes d'élèves « faibles » en petit effectif. Ces élèves en difficulté scolaire, qui cristallisaient déjà les inquiétudes en amont de l'application de la réforme quant aux risques de stigmatisation et de décrochage démontrés par la recherche, concentrent en revanche les préoccupations.

Une question en particulier hante les professeurs interrogés : ces nouvelles modalités d'enseignement leur profitent-elles ? Certains, comme Perrine, estiment que oui, et défendent le principe des groupes de niveau « purs et durs ». C'est ainsi qu'ont été répartis les élèves de son collège du pays de Montbéliard (Doubs). En 5e, elle enseigne au groupe d'élèves le plus en difficulté – dont l'effectif s'élève à 28, faute d'avoir eu les moyens de créer un groupe réduit. Malgré tout, la professeure estime que ses élèves « progressent vraiment ». « Des élèves discrets, perdus l'an dernier, lèvent maintenant la main, participent souvent, répondent juste », assure-t-elle. Elle a toutefois « complètement lâché le programme », et ses élèves sont ainsi loin des attendus de 5e. « On revoit la base de la base, niveau CE2, mais ils suivent, et ils auront des acquis pour leur vie », a-t-elle tranché.

Pour tous les autres enseignants interrogés, ce décrochage est cependant source de tourments. « C'est une catastrophe pour les plus fragiles », fustige ainsi Julie, professeure de mathématiques à Colombes (Hauts-de-Seine). Son groupe en difficulté a beau ne pas dépasser la dizaine d'élèves, « rien ne fonctionne », constate-t-elle, déplorant notamment la disparition de l'entraide entre les élèves. « On n'apprend pas que de l'enseignant, dans une classe, on se nourrit aussi de ses camarades, par mimétisme, par émulation, par coopération entre un meilleur et un moins bon... Ils ont perdu ça. »

Dans les quartiers nord de Marseille, où enseigne Noémie, le groupe dit « faible » en 6e en français réunit une dizaine d'élèves, dont certains ne savent pas lire, plusieurs sont porteurs de handicap, ont des troubles du comportement ou ont refusé une orientation vers l'enseignement spécialisé pour les élèves en grande difficulté scolaire. « Nous essayons du mieux que nous pouvons en allant sur les sites Web des enseignants de primaire, mais nous n'avons ni la formation ni les ressources pour les faire progresser », se désole la professeure. Même sans faire face à des difficultés aussi lourdes, nombreux sont les enseignants interrogés qui évoquent la « souffrance » d'un profond sentiment d' « échec pédagogique ».

Dilemmes moraux

Dans le même temps, les enseignants ayant pris en charge des groupes sans les élèves les plus fragiles partagent le sentiment que « ça avance vite et bien ». Tous s'accordent sur le fait qu'il leur est impossible, ou presque, d'avancer au même rythme ou de proposer le même programme à tous les groupes, alors même que la réforme prévoit que tous les élèves reçoivent le même enseignement dans un collège qui reste « unique ». Thomas, professeur de mathématiques près de Toulouse, s'alarme d'un creusement des inégalités : « Les autres groupes avancent, et même plus vite que d'habitude. A ce stade de l'année, c'est impossible d'imaginer que les élèves les plus faibles pourront rattraper le niveau des autres, ils sont condamnés. » Le passage en 4e et le retour à une classe entière et hétérogène en





français et en mathématiques s'annonce « extrêmement violent », redoutent ainsi les enseignants. S'ajoutent parfois des dilemmes moraux quant à la physionomie des groupes. Le collège de Thomas, bien que mixte, accueille un profil d'élèves plutôt favorisés. Les équipes ont choisi de créer des groupes d'une trentaine d'élèves « de moyens à très bons », et d'extraire les élèves en difficulté, qu'elles ont voulu faire bénéficier d'un effectif réduit à 15. « Résultat, on a un groupe qui réunit presque tous les enfants issus de l'immigration du collège, qui sont aussi souvent les plus précaires, décrit l'enseignant, atterré. Quelle représentation d'eux-mêmes et de leur place parmi les autres ces gamins vont-ils avoir ? »

« Un moment un peu dystopique »

Devant le Sénat, le 11 février, la ministre de l'éducation nationale, Elisabeth Borne, a déclaré que certains exemples de mises en œuvre ne lui « paraiss[ent] pas être dans l'esprit de ce [qui était] recherché ». « Quand on prend des élèves [en situation de handicap], des élèves allophones, des élèves qui sont plus faibles, et qu'on les regroupe (...), je ne suis pas sûre qu'on donne le maximum de chances aux élèves qui étaient les plus faibles de rattraper un jour les moyens et les bons », a précisé la ministre, renvoyant à des « préconisations qui pourront être faites ».

Ces écueils – sur lesquels tous les opposants à la réforme avaient alerté – se doublent de difficultés pratiques et d'un alourdissement de la charge de travail qui minent un peu plus l'adhésion à la réforme. Quelle que soit l'organisation mise en œuvre, les enseignants déplorent la suppression de demi-groupes en langues et en sciences, ou des heures de soutien, surtout en 4e, pour financer les groupes. Ils s'interrogent également sur les conséquences des changements permanents sur de jeunes élèves qui ont désormais une classe de référence, un groupe de mathématiques et un groupe de français, et peuvent en changer en cours d'année. Une instabilité qui complique également le suivi des élèves par des équipes pédagogiques, désormais beaucoup plus éclatées.

Dans les salles des professeurs, la lassitude est patente. « On vit un moment un peu dystopique, en attendant que les ministres passent et les réformes avec », résume, amer, l'un des enseignants interrogés. Dans l'immédiat, les équipes sont surtout suspendues au décret, dont la parution tarde, qui doit remplacer l'arrêté annulé par le Conseil d'Etat en novembre 2024 et fournir un nouveau cadre réglementaire aux groupes de besoins. ■

